



# **COMMUNAUTE DE COMMUNES** **DU PAYS DE LA ZORN**

Siège : 12, avenue du Général de Gaulle - 67270 HOCHFELDEN  
☎ 03.88.91.96.58 - 📠 03.88.91.92.65

Pays de la Zorn

## **COMPTE RENDU** **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **Séance du 18 mars 2010** **A GEISWILLER**

Sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Président

**Membres en exercice : 57**

**Présents ou représentés : 54**

Schaeffer Eric, Vogler Odile, Litt Claude, Brandner René, Weiss Bernard, Klein Marcel (Ettendorf), Beck Georges, Huck Antoine, Boisseau Catherine, Ingwiller Bernard, Masse Benoît, Pfister Georges, Dettling Philippe, Kauffmann Jean-Luc, Krieger Christophe, Jost Jean-Louis, Lang Jeannette, Lentz Patrick, Vix Jean, Jacob Francy, Jung Pierre-Paul, Jouffroy Benoît, Maisonnasse Patrick, Holtzmann Yvette, Ball Christophe, Goehry Mireille, Flick Daniel, Durr Claude, Mathis Raymond, Weber Francis, Muckensturm Roger, Krauth Pierre-Paul, Recht Emmanuel, Lehmann Marie-Paule, Ruest Jean-Paul, Sutter Liliane, Weiss Claude, Ulrich Xavier, Krebs Jeannot, Hepp Jean-Denis, Hatt René, Bernhardt Armand, Geiss Jean-François, Boisson Valérie, Freund Bernard, Decker Régine, Spitzer François, Hammann Jean-Georges, Dutt Werner

**Absents ou excusés : 03**

Harter Georges, Hammann André, Lienhardt Marc

**Pouvoirs : 5**

Gross Dominique, Vollmar Laurence, Criqui Jean-Marie, Welsch Gérard, Klein Marcel (Issenhausen)

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. Beck Georges, Maire de Geiswiller

Le Président, M. Ingwiller, remercie l'ensemble des délégués ainsi que la presse pour leur présence. Après les souhaits de bienvenue de M. Beck, Maire de Geiswiller, et après avoir procédé à l'appel, le Président constate que le quorum pour délibérer est atteint et déclare la séance ouverte.

#### **1<sup>er</sup> Point à l'ordre du jour : Approbation du Procès verbal du Conseil Communautaire du 18 février 2010.**

*M Krauth fait remarquer que la date du compte rendu du dernier conseil communautaire est inexacte. Il sera modifié.*

**Adoption du procès verbal**

**53 voix pour**

**1 abstention (Mme GOEHRY Mireille)**

#### **2<sup>ème</sup> Point à l'ordre du jour : budget principal – approbation du budget primitif 2010**

*Le Président évoque une conjoncture économique actuelle particulièrement difficile dans laquelle une certaine rigueur est de mise. Le bureau, ainsi que la commission finances, ont travaillé sur ce budget pour en arriver à un équilibre de fonctionnement de 2 087 599 € tout en sachant que le fonctionnement du service de la piscine représente un déficit de 347 700 €. Le creusement du déficit s'explique par le vieillissement de la structure.*

*M. Weiss Claude demande pourquoi on ne resterait pas propriétaire de la gendarmerie étant donné que le loyer annuel est une recette non négligeable. M Freund répond qu'il serait préférable de la*

vendre dans la mesure où la Communauté de Communes n'a pas vocation à jouer le rôle de gestionnaire immobilier. Même si la loi interdit, pour l'instant, le rachat du bâtiment, les négociations avec la SIBAR restent en cours, rappelle le Président.

M. Krauth souhaite un récapitulatif financier du coût de construction des terrains de football synthétiques, M. Freund précise qu'un suivi des recettes et des dépenses a été réalisé et informera par document lors d'un prochain conseil communautaire.

Après avoir eu lecture des propositions du Vice-président en charge des finances,  
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le Budget Primitif 2010 du budget principal dont la balance générale s'établit comme suit :

↘	<b><u>Section de fonctionnement</u></b>	
↘	Dépenses	2 087 599,00 €
↘	Recettes	2 087 599,00 €

↘	<b><u>Section d'investissement</u></b>	
↘	Dépenses	6 026 323,00 €
↘	Recettes	6 026 323,00 €

**Vote à l'unanimité**

**3<sup>ème</sup> Point à l'ordre du jour : budget ordures ménagères – approbation du budget primitif 2010**

Après avoir eu lecture des propositions du Vice-président en charge des finances,  
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le Budget Primitif 2010 du service annexe Ordures Ménagères dont la balance générale s'établit comme suit :

↘	<b><u>Section de fonctionnement</u></b>	
↘	Dépenses	1 265 631,00 €
↘	Recettes	1 265 631,00 €

↘	<b><u>Section d'investissement</u></b>	
↘	Dépenses	363 723,00 €
↘	Recettes	363 723,00 €

**Vote à l'unanimité**

**4<sup>ème</sup> Point à l'ordre du jour : Taxes locales 2010**

Vu la proposition de la commission finances suite à sa réunion du 1<sup>er</sup> mars 2010 qui propose une augmentation de 4% des taxes locales,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

**FIXE** les taux d'imposition pour l'exercice 2010 comme suit:

	<b>Taux 2010</b>
<b>taxe habitation</b>	<b>1,88</b>
<b>Taxe foncière bâti</b>	<b>2,17</b>
<b>Taxe foncière non bâti</b>	<b>9,43</b>

<b>Taxe professionnelle</b>	<b>2,17</b>
<b>Taxe professionnelle de zone</b>	<b>7,61</b>

**Vote à l'unanimité**

**5<sup>ème</sup> Point à l'ordre du jour : durée des amortissements des immobilisations**

Vu l'article R.2321-1 du CGCT définissant les dotations aux amortissements des immobilisations constituant des dépenses obligatoires,

Vu la délibération du 18 mars 1998 déterminant la durée des amortissements des immobilisations de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn,

Il y a lieu de compléter cette délibération,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

**RETIENT** l'amortissement linéaire pour l'ensemble des immobilisations,

**FIXE** la durée des amortissements comme suit :

<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		
<b>202</b>	<b>Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme</b>	<b>10 ans</b>
<b>203</b>	<b>Frais d'études non suivis de réalisation et frais d'insertion</b>	<b>5 ans</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b> <b>Organismes publics</b> <b>Organismes privés</b>	<b>15 ans</b> <b>5 ans</b>
<b>205</b>	<b>Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</b>	<b>5 ans</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
<b>2182</b>	<b>Matériel de transport</b>	<b>10 ans</b>
<b>2183</b>	<b>Matériel de bureau</b> <b>Matériel informatique</b>	<b>5 ans</b> <b>2 ans</b>
<b>2184</b>	<b>Mobilier</b>	<b>10 ans</b>
<b>2188</b>	<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>5 ans</b>

**FIXE** à 1 000 € le seuil unitaire en deçà duquel l'immobilisation s'amortit en 1 an

**S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires à la couverture de ces amortissements dans le budget primitif de l'année n+1 par rapport aux acquisitions

**Vote à l'unanimité**

**6<sup>ème</sup> Point à l'ordre du jour : Budget ordures ménagères – admission en non valeur**

Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par Madame le Trésorier Principal pour lesquels il a été demandé une admission en non valeur,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré

**ADMET** en non valeur,

ANNEE	MONTANT
2000	77,75
2001	117,39
2002	80,00
2003	919,65
2004	685,50
2005	817,00
2006	565,00
2007	733,00
<b>TOTAL</b>	<b>3995,29</b>

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2010 budget annexe Ordures Ménagères

### Vote à l'unanimité

#### **7<sup>ème</sup> Point à l'ordre du jour: Contrat territorial pour la jeunesse – engagement dans la démarche**

La CCPZ a signé, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2008 un Projet Territorial pour la Jeunesse avec le Conseil Général du Bas Rhin. Ce partenariat a pour vocation de développer des projets communs entre les acteurs locaux et en direction des jeunes du territoire.

Ce contrat a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2009, date à laquelle le Projet Territorial pour la Jeunesse(PTJ) cesse d'exister et est remplacé par le Contrat Territorial pour la Jeunesse (CTJ)

L'objectif du CTJ est de permettre au territoire de développer une politique jeunesse transversale, partagée avec les acteurs de terrain et initiée par les élus autour de 4 grandes orientations.

*Mme Lehmann souligne qu'une enquête complémentaire auprès de la tranche d'âge 15-25 ans est en cours. Une présentation finale du diagnostic enfance et jeunesse pourrait être réalisée d'ici fin mai 2010.*

*Monsieur Pfister souhaite plus de précisions sur les engagements pris dans le cadre de cette délibération. Mme Lehmann répond que la décision de ce soir a pour but de lancer la démarche de contrat de territoire pour la jeunesse. Ce contrat, signé entre le Conseil Général et la CCPZ, permet d'aider financièrement des actions entreprises par les partenaires locaux en faveur de la jeunesse du territoire (12-25 ans).*

*3 commissions ont déjà vu le jour :*

- *Commission association (en cours de préparation la fête des associations)*
- *Commission environnement (en cours de préparation le « osterputz »)*
- *Commission culture*

*M. Pfister souligne que les maires jouent un rôle important qu'il ne faut pas négliger lorsque des actions sont développées dans leur commune.*

Vu les objectifs du CTJ:

- développer une politique jeunesse transversale, partagée avec les acteurs de terrain et initiée par les élus

Vu les 4 grandes orientations du CTJ :

- Faciliter la formation et la scolarité
- Favoriser l'insertion et l'intégration
- Développer les connaissances et favoriser l'ouverture sociale et culturelle
- Soutenir l'engagement et la participation

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

**DONNE SON ACCORD** pour le lancement de la démarche CTJ

**SOLLICITE** l'appui du Conseil Général du Bas-Rhin pour la mise en place d'un CTJ sur le territoire de la communauté de communes du Pays de la Zorn,

**AUTORISE** le Président à signer toutes les conventions et actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité**

#### **14<sup>ème</sup> Point à l'ordre du jour : Divers**

*Le Président rappelle que la CCPZ doit encore se prononcer quant à sa participation financière à la création de l'unité Alzheimer. Lors d'une réunion de l'association des maires du canton de Hochfelden, le Directeur de la maison de retraite, Monsieur Rezler a évoqué le projet de construction Alzheimer et les difficultés d'établir un budget équilibré concernant cette réalisation. Le Directeur fait part que l'établissement a sollicité une aide de la commune de Hochfelden à hauteur de 200 000€ qui a d'ailleurs été accordé et informe les maires qu'il sollicite prochainement la Communauté des Communes pour le même montant soit 200 000€. Le Président informe l'assemblée que ce point figurera, en accord avec le bureau, à l'ordre du jour d'un prochain conseil. Pour l'instant la demande de subvention de 200 000 € n'est pas prévue au budget, bien que la construction soit en cours. M. Weber estime que cette unité est importante pour notre territoire mais regrette l'arrivée tardive de cette demande. On se retrouve aujourd'hui devant le fait accompli, ce n'est pas pour autant que ce projet sera accepté. M. Pfister précise que la commune de Hochfelden participe financièrement au projet suite à une décision de l'ancienne municipalité.*

*Tous les délégués s'accordent sur la nécessité de l'unité Alzheimer, reste à définir la participation financière de la CCPZ.*

Clôture de la séance à 22h30

Le Président,  
Bernard INGWILLER